

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

CELLULE DE COORDINATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES EN CÔTE
D'IVOIRE (CC-PRICI)

PROJET DE CONNECTIVITE INCLUSIVE ET D'INFRASTRUCTURE RURALE EN
COTE D'IVOIRE (PCR-CI)



CREDIT IDA N°7281 CI

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROJET DE CONNECTIVITE INCLUSIVE ET D'INFRASTRUCTURES RURALES EN
COTE D'IVOIRE (PCR-CI) : APPUI A LA CC-PRICI ET A L'AGEROUTE POUR LA MISE
EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE GENIS DE LA SOUS-COMPOSANTE 1.2

TERMES DE REFERENCE

Mai 2024

1. Contexte de la mission

La Côte d'Ivoire compte 31 régions qui comportent dans leur niveau de développement des disparités importantes. Ainsi, certaines de ces régions sont à la traîne en termes de pauvreté, de capital humain (santé et éducation) et de disparités entre les genres. Ces régions sont également sujettes à la fragilité et aux conflits avec une concentration d'incidents plus importante dans les 11 régions du Nord, en l'occurrence, les effets des crises de la région sahélienne (principalement le Burkina Faso et le Mali) avec un risque de propagation et d'intensification des conflits. Les zones rurales de ces régions sont confrontées à plusieurs chocs internes et externes tels que les conflits entre éleveurs et agriculteurs, la violence et les impacts du changement climatique.

Si la pauvreté et le faible développement du capital humain constituent des questions transversales dont les causes profondes sont nombreuses, le manque d'accès (physique et numérique) aux services sociaux de base (éducation et santé) et aux opportunités économiques est un facteur clé de la pauvreté dans les régions en retard de développement en Côte d'Ivoire. Cet isolement (manque d'opportunités) recoupe différents secteurs de développement et devrait être traité de manière intégrée.

C'est pour apporter un appui à la résorption de cette situation que l'État de Côte d'Ivoire avec l'appui financier de la Banque Mondiale et la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (AIIB), a initié le Projet dénommé « *Projet de Connectivité inclusive et d'infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)* » en vue d'offrir aux populations rurales un meilleur accès aux services et opportunités économiques.

Le financement apporté par la Banque mondiale et AIIB est de 500 millions USD (300 millions USD de la Banque mondiale et 200 millions USD de AIIB), assorti de conditions de décaissement basées sur la performance.

Les activités du PCR-CI vont porter sur trois volets principaux :

- a. *Volet connectivité rurale* : Ce volet vise à améliorer la connectivité dans les zones rurales, pour une meilleure accessibilité physique aux écoles, centres de santé et marchés ruraux et urbains. Il comprendra les activités suivantes : (i) aménagement, réhabilitation de routes rurales dites « stratégiques » ; (ii) entretien de routes rurales dites « stratégiques » et déjà réhabilitées par la méthode classique et par GENIS (iii) petites interventions sur les routes rurales dites « non stratégiques ». Ces travaux devraient comporter également des aménagements spécifiques pour renforcer la sécurité routière et la résilience des routes et des populations aux changements climatiques à travers une meilleure gestion des eaux de ruissellement (avec en particulier l'approche « Green Roads For Water»). Le projet envisage également le bitumage, suivi d'un entretien, de l'ensemble de la route Dianra – Bouandougou et si possible la pose de la fibre optique aux abords de cette route ; ce qui pourrait servir d'incitation pour les opérateurs de connectivité numérique.
- b. *Volet Infrastructures Rurales* : Ce volet vise à optimiser l'impact des interventions sur les infrastructures routières, à travers diverses activités complémentaires : (i) aménagement/réhabilitation de marchés ruraux, équipements de stockage et plateformes de groupage ; (ii) infrastructures diverses pour renforcer la cohésion sociale dans les zones rurales (petites interventions dans les écoles et centres de santé ruraux, petites infrastructures dans les petits centres urbains) ; (iii) plantation d'arbres et création de bosquets ; (iv) aménagement de pistes / couloirs de connectivité pastorale ; et (v) appui au développement des Moyens Intermédiaires de Transport (MIT) à travers une opération pilote en faveur de groupements féminins.

- c. *Volet Assistance Technique, Appui institutionnel et contribution à la gestion du projet* : Ce volet comporte des activités « transversales » à celles présentées ci-dessus : (i) Appui à la gestion du secteur routier ; (ii) Renforcement des capacités des acteurs publics et privés.

La mise en œuvre du Projet va se dérouler dans les 11 régions du Nord de la Côte d'Ivoire, avec en phase prioritaire les six régions (la Bagoué, le Bounkani, le Folon, le Kabadougou, le Poro et le Tchologo) frontalières avec le Mali et le Burkina-Faso qui sont déjà l'objet de plusieurs attaques djahidistes. Cela souligne le risque sécuritaire dans la zone de mise en œuvre du PCR-CI.

Les principales activités du projet relatives aux routes rurales envisagées dans les six (6) régions prioritaires sont les suivantes :

- Entretien courant d'environ 4000 km de routes rurales ;
- Réhabilitation d'environ 3000 km de routes rurales ;
- Aménagement/réhabilitation d'ouvrages (environ 300) répartis sur le reste du réseau routier des six (06) régions ;

Les présents Termes de références visent à recruter un Consultant individuel pour assurer la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en vue d'apporter un appui à la CC-PRICI et à l'AGERROUTE dans la mise en œuvre du projet pilote de Marchés à Obligation de Résultats (MROR) ou GENIS de la Sous-composante 1.1 du PCR-CI.

2. Objectif de la mission

L'objet de la mission est d'assurer, auprès de la CC-PRICI, la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des activités du projet pilote GENIS prévu sur un linéaire d'environ 1000 km de routes rurales. :

La mission spécifique du Consultant recherché dans le cadre des présents Termes de référence porte sur la revue des études réalisées par les bureaux d'études et l'appui à la (i) CC-PRICI, et à (ii) l'AGERROUTE, pendant la phase d'exécution des travaux du projet pilote GENIS.

3. Consistance de la mission

Les tâches assignées à l'AMO sont les suivantes :

- Assistance technique pendant la phase des études techniques pour la réhabilitation et l'entretien d'environ 1000 km de route rurale par la méthode GENIS ;
- Assistante technique pendant la phase des travaux de réhabilitation et d'entretien des routes rurales du projet pilote par la méthode GENIS.

3.1. Assistance technique pendant la phase des études techniques pour la réhabilitation et l'entretien des routes rurales par la méthode GENIS

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le Consultant devra assister l'AGERROUTE et la CC-PRICI dans la revue des études techniques réalisées par les bureaux d'études sur les points ci-après :

- Passer en revue les TDRs relatifs aux études et formuler une opinion,

- Passer en revue les rapports des études techniques et formuler une opinion sur le respect des TDRs, la qualité des livrables (rapports d'études et DAO), le coût estimatif des travaux, les cahiers de charges et les allotissements proposés, etc...,
- Formuler une opinion sur la méthodologie utilisée par les Cabinets pour réaliser les études,
- Proposer une méthodologie qui cadre avec les objectifs du PCR-CI pour les prochaines études,
- Le cas échéant, proposer un renforcement de capacités pour corriger les insuffisances constatées.

3.2. Assistance technique pendant la phase des travaux du projet Pilote

3.2.1. Appui du Consultant à la CC-PRICI

Compte tenu de la spécificité des travaux d'entretien par la méthode GENIS et tenant compte du manque d'expérience des entreprises qui vont intervenir dans le cadre du Projet dans l'exécution de ce type de contrat, il est attendu du Consultant une assistance particulière à la CC-PRICI dans le management des risques.

A cet effet, le Consultant devra élaborer un plan de gestion des risques liés à la réalisation des activités. Ce plan devra être révisé et maintenu à jour pendant toutes les phases de réalisation des travaux du projet pilote jusqu'à leur achèvement. Ainsi, le consultant devra :

- appuyer la CC-PRICI pour identifier et gérer les risques pour chaque contrat ;
- appuyer la CC-PRICI pour la mise en œuvre des plans de réponse aux risques liés à l'exécution des travaux. Il s'agira de suivre, surveiller et réviser les risques identifiés et les nouveaux risques au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Les nouveaux risques doivent être évalués, atténués, suivis et révisés et ce processus doit se poursuivre jusqu'à la fin de sa mission.
- Assister la CC-PRICI dans l'évaluation des performances de l'AGEROUTE, des missions de contrôle et de surveillance des travaux et des entreprises de travaux.

3.2.2. Appui du Consultant à l'AGEROUTE

Il s'agira d'assister et formuler des conseils à l'AGEROUTE dans la supervision des travaux, notamment à travers des visites trimestrielles des sites des travaux, afin de :

- faire une analyse critique et proposer éventuellement des mesures correctives sur les modalités de planification et de mise en œuvre des travaux, y compris l'organisation et les méthodes d'exécution ;
- après chaque visite des sites des travaux, organiser des sessions de debriefing avec l'AGEROUTE (en présence de la CC-PRICI) pour corriger les non-conformités observées lors des visites de terrain ;
- en cas de besoin et à la demande de la CC-PRICI, organiser des séances de formation pour un transfert de compétences pour la suite du projet.

4. Qualifications du consultant

4.1. Expériences du consultant

Le Consultant devra être un ingénieur du Génie civil/Génie rural/travaux publics ou équivalent (BAC+4/5) justifiant d'une solide expérience dans des prestations analogues à la mission actuelle, notamment dans les zones subsahariennes. Il devra :

- posséder une expérience minimale de dix années dont au moins cinq (5) ans en zone subsaharienne ;
- avoir pris part à la mise en œuvre de travaux d'entretien de routes en terre (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, exécution de travaux) par la méthode GENIS ;
- posséder une bonne expérience dans la gestion des chantiers routiers ;
- avoir une bonne expérience en gestion des contrats GENIS et spécifiquement au moins une expérience au contact de PME serait un atout.

Une parfaite maîtrise du français (écrit et parler) est exigée pour le consultant individuel.

5. Durée de la mission

La mission est prévue se réaliser sur une période de trois (03) ans et en deux Tranches définies comme suit :

- une Tranche ferme, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 ;
- une première Tranche conditionnelle, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

Le planning prévisionnel de mobilisation du Consultant pendant la Tranche ferme se présente comme suit :

- **Phase 1 (environ 30 jours : du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024)** : Appui à l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) du Projet pilote (environ 1000 km de routes rurales à réhabiliter et à entretenir par la GENIS), assistance à l'analyse des offres. Il est prévu, sur la période, un appui de sept (7) jours calendaires à Abidjan ;
- **Phase 2 (30 jours)** : Appui au démarrage de travaux, *entre septembre et octobre 2024*.
- **Phase 3 (trois missions de quinze (15) jours chacune sur l'année trimestre, soit environ au total quarante-cinq (45) jours)** : Appui à la supervision de l'exécution des différents marchés de travaux du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- **Phase 4 (30 jours : en janvier 2026)** : Appui la réalisation du bilan de la première année de l'exécution des travaux du Projet pilote ;
-

Le planning prévisionnel du Consultant pendant la tranche conditionnelle est défini comme suit :

- **Phase 1 (Quinze (15) jours par semestre, soit environ au total soixante (30) jours)** : Appui à la supervision de l'exécution des différents marchés de travaux jusqu'au 31 décembre 2027 Il s'agit de visites des différents chantiers en cours d'exécution ;
- **Phase 2 (sept (7) jours)** : Appui à l'organisation et à l'animation de l'atelier bilan du Projet pilote

Le déclenchement de la Tranche conditionnelle est conditionné par la qualité des prestations du Consultant pendant la tranche précédente, celle-ci étant appréciée à travers la qualité de l'assistance apportée aux différentes parties prenantes.

Le crédit-temps global de mobilisation du Consultant est estimé à **172 hommes.jour** et se décompose comme suit :

- Tranche Ferme : 135 hommes.jour
- Tranche Conditionnelle : 37 hommes.jour

On tablera globalement sur une durée de séjour en Côte d'Ivoire de 112 jours pour la Tranche Ferme et de 37 jours pour la tranche conditionnelle.

Toutes les activités seront déclenchées par un Ordre de Service spécifique indiquant l'objet, le livrable attendu, le délai et le crédit-temps considéré (pour les besoins de facturation des prestations).

6. Documents disponibles

Le Consultant pourra consulter auprès de la CC-PRICI le dossier des études techniques, les dossiers types d'appels d'offres, les manuels et procédures d'exécution du projet, et tous les contrats relatifs aux travaux ainsi que tout autre document disponible et jugé utile pour la mission du Consultant.

7. Livrables

Le Consultant remettra à la CC-PRICI, les rapports ci-après :

- dans les cinq (5) ouvrables suivant la fin de la période de revue des études techniques, la transmission de ces observations et recommandations sur les dossiers d'études concernés ;
- dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la fin d'une mission de suivi sur le terrain, un rapport de synthèse des visites et de suivi des travaux en cinq (5) exemplaires en français. Ce rapport (maximum 20 pages, hors annexes – en annexe les fiches détaillées par contrat) comprendra en particulier, après une brève présentation des objectifs de la mission :
 - l'état de mise en œuvre des recommandations de la précédente mission ;
 - les principaux constats de la mission ;
 - la synthèse des séances de debriefing avec les différents acteurs ;
 - les risques identifiés et les recommandations pour y remédier.
- dans les 15 jours suivant la mission de réalisation du bilan de la première année des travaux du projet pilote, un rapport bilan de l'Année 1 en cinq (5) exemplaires en français (maximum 30 pages) comprenant entre autres :
 - l'état de mise en œuvre des différents contrats de travaux (état d'avancement par rapport aux objectifs, synthèse des principales difficultés / défaillances constatées, les risques, etc) du projet pilote ;
 - l'évaluation des prestations de la Mission de contrôle et de surveillance des travaux ;
 - les principales recommandations pour chaque contrat (points d'amélioration, poursuite ou résiliation, etc)
 - les recommandations pour l'extension éventuelle du Projet pilote à d'autres itinéraires.
- dans les 30 jours suivant l'achèvement de la mission, un rapport d'achèvement en cinq (5) exemplaires en français. Ce rapport (maximum 30 pages, hors annexes) comprendra en particulier :
 - à titre de rappel, une brève présentation des objectifs de la mission ;
 - une synthèse des recommandations faites par le consultant ;

- les risques identifiés et les recommandations pour y remédier ;
- une feuille de route à l'endroit de la CC-PRICI et de l'AGEROUTE pour la poursuite des activités.

Une copie de chaque rapport sera remise sous format électronique (PDF et fichiers sources).

8. Équipements/moyens matériels à mobiliser par le Consultant

Le Consultant doit disposer du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, pour pouvoir mener à bien sa mission.

Un bureau équipé, meublé et climatisé sera mis à la disposition du Consultant par la CC-PRICI, au sein de l'Unité délocalisée basée à Korhogo. Par ailleurs, un véhicule sera mis à sa disposition pour ses différents déplacements, en particulier pour les visites des différents sites des travaux.

Toutefois, le matériel informatique, technique, didactique et de communication nécessaire à la bonne exécution des prestations est à la charge du Consultant.

9. Autres informations

Le Consultant est prévenu que certains travaux se dérouleront dans des zones à risque moyen, élevé ou très élevé en matière de sécurité. Une évaluation des risques sécuritaires a été faite dans le cadre du projet et a permis d'identifier de telles zones, qui se situent principalement autour de Kafolo, Téhini et Doropo dans la région du Bounkani. Parmi les risques figurent ceux relatifs aux atteintes à l'intégrité physique des personnes et aux biens, notamment les attaques à mains armées, cas de braquages, les pertes en vies humaines, les enlèvements, les blessures physiques, la destruction ou le vol des biens et actifs du projet sans lien avec le terrorisme mais liés à la criminalité présente dans plusieurs localités du projet. Le Consultant est prévenu que la situation pourrait évoluer et le Maître d'Ouvrage prendra des dispositions pour, autant que possible, communiquer des informations sur la situation sécuritaire.

Le Consultant effectuera la vérification des antécédents des personnes qu'il emploiera, afin de révéler toute allégation d'abus, d'utilisation inappropriée de la force ou d'autres activités criminelles et d'actes répréhensibles dans le passé. Aucun employé pour lequel ces contrôles auront révélé des informations négatives crédibles ne sera employé par le Consultant, qui est seul responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de cette opération de vérification.

Dans les zones identifiées comme à risque modéré ou plus, les déplacements du Consultant devront être su au préalable par l'Expert Sécurité du Maître d'Ouvrage. La circulation nocturne est interdite (organiser les déplacements en conséquence).

Dans les autres zones (à risque faible), les déplacements ne feront l'objet d'aucune mesure de sécurité particulière.

10. Méthode de sélection

La méthode de sélection sera la Sélection de Consultants individuels par mise en concurrence ouverte telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition Septembre 2023. Il sera demandé au meilleur candidat une proposition financière et une proposition technique sur la base des Termes de Référence (TDR).

de trois (03) CV telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour novembre 2017 et août 2018.